

SOMMAIRE

- NAISSANCE DU RÉSEAU PRI QUÉBEC p. 1
- L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU FONDS DESJARDINS ENVIRONNEMENT p. 2
- L'ISR EN CROISSANCE AU CANADA p. 3
- L'ACTIONNARIAT ENGAGÉ EN CHIFFRES p. 4
- L'ISR, VOUS CONNAISSEZ?... p. 4

NAISSANCE DU RÉSEAU PRI QUÉBEC

Signataire de:



Le 19 février dernier, se tenait un important colloque québécois sur l'investissement responsable. Ce colloque visait à promouvoir les PRI (Principes pour l'investissement responsable/*Principles for Responsible Investment*) au Québec et à lancer le réseau des signataires québécois des PRI.

Le Réseau PRI Québec, dont fait partie Fonds Desjardins, est un regroupement d'investisseurs du Québec qui se sont engagés à appliquer les PRI et qui ont décidé de se regrouper pour promouvoir l'investissement responsable et les PRI.

Pour de plus amples renseignements au sujet des PRI, voir www.unpri.org.



L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU FONDS DESJARDINS ENVIRONNEMENT

En plus de l'utilisation d'une analyse classique basée sur des critères financiers, les titres détenus dans le Fonds Desjardins Environnement sont sélectionnés en fonction d'une politique d'évaluation environnementale. Cette évaluation est réalisée par le Groupe consultatif en environnement (GCE) de Fonds Desjardins, un groupe composé d'experts indépendants, spécialistes des questions environnementales.

Le mandat du Groupe consultatif est de soumettre des recommandations au gestionnaire du Fonds quant à l'admissibilité des titres. En date du 31 mars 2013, seuls 112 titres des 238 qui composent l'indice canadien S&P/TSX avaient été retenus par le GCE.

Leurs recommandations sont basées sur un ensemble de dimensions telles que :

- l'existence d'une politique environnementale effective ou d'une politique de Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) qui inclut l'environnement ;
- l'existence de cibles et d'objectifs environnementaux ;
- l'existence d'un système de gestion environnementale ;
- l'engagement de l'entreprise à assurer l'intégration des responsabilités environnementales au conseil d'administration, à la haute direction, ou aux deux ; ainsi que l'existence au sein de l'entreprise d'une entité (division ou personne) ayant comme responsabilité principale la gestion environnementale ;
- les vérifications environnementales, les correctifs et les programmes de suivi effectués par l'entreprise ;
- l'existence de programmes de formation et de sensibilisation des employés, fournisseurs ou clients ;
- l'existence de mesures de prévention des accidents, de minimisation de leurs impacts environnementaux et humains (plans d'urgence) ;



- l'adhésion à des codes, à des normes et à des certifications volontaires vérifiées par une tierce partie indépendante et qui soient généralement reconnues en environnement et dans le secteur d'activité de l'entreprise (ex. : la série ISO 14000 ; Z809 ou FSC dans la foresterie, etc.) ;
- les dépenses en matière de recherche et de développement touchant l'environnement et qui ne relèvent pas directement des exigences gouvernementales ;
- la divulgation de l'engagement et de la performance environnementale dans des documents publics (rapport annuel, environnemental ou de développement durable) ;
- les pratiques des entreprises en matière de responsabilité sociale ayant trait à l'environnement (bourses d'études, soutien à des groupes et des initiatives de restauration ou d'amélioration des milieux, etc.) ;
- les poursuites, mises en accusation, condamnations ou amendes liées à des problèmes de protection de l'environnement ou à des accidents survenus au cours des quatre dernières années et résultant de négligence ou de mauvaise gestion ;
- le dossier environnemental global de l'entreprise doit aussi intégrer une forme d'amélioration continue.

À titre d'exemple, en date du 31 mars 2013 :

- 37 titres avaient été rejetés car la divulgation de la part de l'entreprise était jugée insuffisante : aucune donnée de performance, réticence à communiquer, etc.
- 55 titres avaient été jugés inadmissibles en raison de l'engagement insuffisant de l'entreprise : pas de politique de responsabilité sociale d'entreprise, absence d'objectifs environnementaux, etc.
- 16 titres n'ont pas été retenus car les activités de l'entreprise engendrent une préoccupation environnementale : risque important selon le jugement du Groupe, amendes récurrentes, projets controversés, etc.

La dernière évaluation environnementale a eu lieu le 8 mars 2013 et le dossier environnemental global des entreprises est réévalué aux deux ans. En procédant à une analyse environnementale rigoureuse en plus de l'analyse financière classique, il nous est possible de répertorier les entreprises qui font preuve d'une meilleure gestion des risques en choisissant de prioriser la gestion environnementale de leurs activités.

L'ISR EN CROISSANCE AU CANADA

L'Association pour l'investissement responsable a publié, le 17 janvier dernier, la *Revue 2012 de l'investissement socialement responsable (ISR) au Canada*.

L'étude révèle que les actifs gérés avec une approche ISR au Canada ont augmenté de 16 % entre le 30 juin 2010 et le 31 décembre 2011. Ceci, alors que les actifs totaux sous gestion ont connu une croissance de 9 % au cours de cette même période. Cette croissance de l'ISR surpasse la croissance du total des actifs sous gestion au pays.

Au 31 décembre 2011, les actifs en ISR constituaient 20 % des actifs sous gestion dans l'industrie financière, une légère augmentation depuis le 30 juin 2010, alors que l'ISR représentait 19 % du marché. Les deux secteurs ayant connu la plus forte croissance sont celui des caisses de retraite et celui de l'investissement à impact élevé.

Pour consulter l'étude, voir : <http://isresponsable.ca/recherche>.

L'ACTIONNARIAT ENGAGÉ EN CHIFFRES

Chaque année, au nom des détenteurs de parts de fonds ISR (Fonds Desjardins Environnement et Portefeuilles SociéTerre), Fonds Desjardins et son partenaire, Placements NEI, engendrent le changement au sein des sociétés détenues dans les portefeuilles en ayant recours à l'actionnariat engagé. Voici le sommaire du programme d'actionnariat engagé de 2012 :

3 563 votes aux assemblées d'actionnaires

Lors des assemblées d'actionnaires d'entreprises, Fonds Desjardins et Placements NEI votent au nom de tous leurs détenteurs de parts sur les propositions soumises par la direction et par les autres investisseurs.

38 entreprises ciblées par le dialogue

Le dialogue est un mécanisme qui cible des d'entreprises afin de les aider à modifier certains aspects de leurs pratiques. Les entreprises visées par le dialogue sont celles qui ont à s'améliorer au point de vue environnemental, social et de gouvernance (ESG).

5 propositions d'actionnaires

Lorsque le dialogue ne donne pas les résultats escomptés, Fonds Desjardins peut choisir de déposer une proposition d'actionnaires qui sera votée par l'ensemble des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle.

Fonds Desjardins est l'une des firmes de placement les plus actives au Canada au chapitre de l'actionnariat engagé. L'actionnariat engagé demande du temps et de la persévérance, mais peut représenter un réel levier de changement et faire progresser les pratiques des entreprises ciblées. Les détails de notre programme d'actionnariat engagé est disponible dans le bulletin *Un monde en action* du 31 décembre 2012 : <http://www.fondsdesjardins.com/fr/information/bulletin-monde-en-action-2012-t4-fr.pdf>

L'ISR, VOUS CONNAISSEZ ?

Fonds Desjardins est un pionnier en matière d'investissement socialement responsable depuis plus de 20 ans, tant en termes d'offre de produits d'investissement que d'outils éducatifs. En 2013, Fonds Desjardins a décidé d'innover en lançant sa première capsule éducative sur l'ISR. Conçue pour sensibiliser et éduquer les investisseurs sur l'investissement socialement responsable, la capsule est disponible sur la chaîne Youtube de Desjardins et à l'adresse suivante : http://www.fondsdesjardins.com/fr/investissement/video_2.jsp. Disponible en français et en anglais, cette capsule éducative est destinée à tous ceux qui désirent à la fois faire fructifier leur épargne et participer au développement durable.

Pour en savoir plus sur l'ISR et les portefeuilles SociéTerre, consultez votre conseiller de Desjardins ou la section ISR de fondsdesjardins.com.

Nous avons à cœur de connaître vos interrogations et commentaires sur l'investissement socialement responsable. Écrivez-nous à sri@desjardins.com.

